

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-21/1.2

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de  
Carcassonne

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :  
Décision modificative  
Virement de crédit N°2  
2019 - M14

L'an deux mille dix-neuf, le 22 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES,  
Aline SIEMEMCOFF,  
Messieurs José MOYA, Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE,  
François RENEAUD, Philippe GAUTHIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Messieurs Gilles MARTINEZ, Pierre MICHEAU,

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Le nombre de  
Conseillers Municipaux  
en service est de onze

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit au chapitre 10 compte 1068 afin de régulariser les écritures

### Le Conseil Municipal

OUIE l'exposé de son Président,

Convocation du CM en  
date du :  
14 mai 2019

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications,  
après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, afin de régulariser la situation.

#### VIREMENT DE CRÉDITS

Chap. 10 Cpte 1068	47 806,12 €
--------------------	-------------

#### DIMINUTION DE CRÉDITS

Chap. 040 Cpte 1068	- 47 806,12 €
---------------------	---------------

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 23 mai 2019

Le Maire

  


Philippe PHALIP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211101464-20190523-2019-21-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2019